

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 12 octobre 2021

Covid-19

Point sur la vaccination en Haute-Savoie et l'évolution de la prise en charge des tests de dépistage Covid

Le taux d'incidence en Haute-Savoie sur 7 jours glissants, au 11 octobre 2021, est de 52 (17^e taux en France métropolitaine) alors que le taux régional est de 39,7 et le taux national de 43,5.

Les territoires d'Annemasse agglomération, du pays de Cruseilles et du Grand Annecy sont ceux où le taux d'incidence reste nettement supérieur à la moyenne. Il en est de même pour la tranche d'âge 10 – 39 ans. Le port du masque et des mesures barrières doivent continuer à être scrupuleusement respectés.

La vaccination, reste la meilleure façon de se protéger, de protéger les autres et la clé de la sortie durable de crise. Pour rappel, De nombreuses places sont disponibles, sans rendez-vous, dans les centres de vaccination du département. Le vaccin Pfizer est aussi désormais disponible en médecine de ville et en pharmacie, renseignez-vous auprès des professionnels de santé que vous avez l'habitude de consulter.

En Haute-Savoie, 625 321 personnes ont déjà reçu au moins une dose soit 74,3 % de la population du département et 597 899 personnes sont complètement vaccinées (72,2 % de la population de Haute-Savoie).







Comme annoncé par le Président de la République le 12 juillet dernier, **la fin de la gratuité générale des tests de dépistage du Covid-19 sera mise en oeuvre le 15 octobre 2021**. A compter de cette date, les tests RT-PCR et les tests antigéniques ne seront plus systématiquement pris en charge par l'Assurance maladie comme c'est le cas depuis le début de la crise sanitaire. Seuls les tests réalisés dans un but de dépistage seront désormais pris en charge afin de préserver la stratégie « Tester - Alerte - Dépister », dispositif fiable de surveillance de l'épidémie, d'assurer une prise en charge rapide des cas et de détecter les nouveaux variants. Les tests réalisés en vue d'obtenir un pass sanitaire, deviendront payants (voir infographie ci-dessous).

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

• Quels seront les cas de prise en charge des tests ?

À partir du 15 octobre 2021, afin de maintenir un accès facilité au dépistage pour les personnes symptomatiques ou contact à risque, **continueront à bénéficier d'une prise en charge les personnes :**

-  ayant un schéma vaccinal complet ou une contre-indication à la vaccination ;
-  mineures ;
-  identifiées dans le cadre du contact-tracing fait par l'Assurance maladie ;
-  concernées par des campagnes de dépistage collectif, organisées par les Agences régionales de santé ou au sein des établissements de l'éducation nationale par exemple ;
-  présentant une prescription médicale ;
-  ayant un certificat de rétablissement de moins de six mois.

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr